

Présents : Imane Boucenna (présidente), Charlotte Py (secrétaire de séance), Cécile Roucelle, Guillaume Blanc, Adrian Daerr, Laura Bleuze, Sébastien Charnoz, Kamar Sarah Jarraya, Douglas Marshall, Laurent Ménard, Christophe Mora, Jaysen Nelayah, Delphine Richer, Hugo Perrin, Alain Sacuto, Alessandra Tonazzo, Marc-Antoine Verdier, Julien Browaey, Matteo Cacciari, Yann Gallais, Loïc Lanco, Angela Vasanelli, Francis Richard, Giuliano Orso, Caroline Derec.

Invité : Frédéric Bernardot

Excusés : Francesca Carosella, Myriam Reffay, Cécile De Hosson, Danièle Steer, Florent Carn, Simon Bourret.

Début de la séance à 14h10

### **1. Foire :**

La phase des vœux débutera lundi prochain 9 mai, pour une période de 2 semaines et demi. La foire est fixée au vendredi 3 juin.

Le temps de service devrait être cette année de 179h. Julien Browaey précise que l'estimation du temps de service est compliquée à réaliser compte-tenu des incertitudes sur le nombre de délégations, d'IUF, de moniteurs, etc.

Le passage de 175h l'an dernier à 179h cette année s'explique par l'augmentation de la charge d'enseignement : + 800h liées à l'ouverture de groupe (double licence physique-chimie), + 400h à rembourser aux enseignants en sur-service l'année écoulée. On récupère en revanche 700h par suppression du bonus Contrôle Continu. Les 500h de surcharge conduisent au passage à 179h.

Le temps de service sera réévalué dans un an.

Remarque : les nouveaux contrats doctoraux (projet de décret) permettront de faire faire des vacances aux doctorants qui n'ont pas de mission d'enseignement, ce qui était impossible jusqu'ici.

### **2. PCC et suivi des stages**

Tous les ans depuis de nombreuses années, le CENS parle de remettre à plat les **PCC** (Prise en Compte de Charge). Par manque de temps, l'évaluation ne pourra être menée avant la foire, mais le chantier des PCC sera ouvert dès le mois de septembre. Imane Boucenna indique que le but est de créer une transparence sur les charges réelles qu'implique chaque responsabilité.

La question du **suivi des stages** est cependant posée (car elle est codée dans la foire comme UE et non comme PCC). Actuellement, le suivi des stages donne lieu à un bonus de 60h en L3 (pour 72 étudiants), 60h également en M1 (pour 32 étudiants), 42h en Lpro TPE (pour 7 étudiants), 60h en LPro Biophotonique (pour 8 étudiants), et 20h en Lpro Anamat (pour 8 étudiants). La question posée est de ramener ou non au même bonus par étudiant en L3 et M1, ainsi que pour les différentes licences professionnelles. Il est précisé que le suivi de stage en licence professionnelle est distinct du suivi en licence et master car il implique deux déplacements en entreprise (parfois en province), un suivi régulier au cours de l'année, ainsi que la participation au jury des différentes soutenances. Une discussion s'engage sur la charge que représente le suivi des stages en L3 et en M1. Il est décidé de demander aux responsables de stage de L3 et de M1 de venir au prochain CENS présenter en quoi consiste leur tâche.

Par ailleurs, il est décidé de ramener le bonus de suivi des stages au sein des trois licences professionnelles au même nombre d'heures par étudiant, à raison de 6h par étudiant. Le montant du bonus sera donc ajusté en septembre une fois le nombre d'inscrits connus.

Francis Richard intervient pour rappeler un point de règlement essentiel sur les stages. Il est indispensable que la convention de stage soit signée par toutes les parties avant que l'étudiant ne débute son stage. Un étudiant de M2 est récemment parti en stage sans que sa convention n'ait été signée par Paris 7, et a eu un accident. L'absence de convention fait qu'il ne pourra être couvert pour cet accident. Une note va circuler en ce sens.

### **3. Volume horaire minimal en présentiel devant les étudiants**

Jusqu'à présent, la foire considérait que l'on devait enseigner au minimum 64h en présentiel (donc hors PCC, décharges, etc), mais la règle a besoin d'être explicitée. La question se pose notamment pour les EC bénéficiant de l'IUF pour qui les PCC sont annulées afin que leur service de 64h se fasse en présentiel. Elle se pose également pour les EC à mi-temps pour qui les PCC peuvent être réduites.

Une discussion s'engage. Sébastien Charnoz s'interroge sur le côté dogmatique de sacraliser la présence devant les étudiants : administrer les étudiants ou leur enseigner n'est-il pas deux facettes du même métier d'enseignant ? Julien Browaeys précise que le minimum de 64h est inscrit dans le décret de 1984.

Alessandra Tonazzo soulève la question du seuil : pourquoi pas une fraction de service minimale et non une valeur fixe minimale ? Julien Browaeys précise que c'est difficile à gérer dans la foire, mais que c'est effectivement une bonne question. Par exemple, les PCA (décharges données par la Présidence) sont données en terme de fraction de service (sur un service évidemment égal à 192h) : doit-on les adapter à notre service de 175h, ou garder le nombre d'heures données par la Présidence ? Ce n'est pas clair, il faudra trancher un jour.

**Vote sur un minimum de 64h en présentiel : Pour : 13. Non : 1. Abs : 8. Proposition adoptée**

#### **4. Options en M1 :**

Lors du dernier CENS, il avait été décidé de demander aux différents responsables de M2 quelles étaient selon eux les 3 options de M1 indispensables à leur M2.

La majorité des responsables de M2 ont répondu.

Sur 17 options actuellement proposées en M1, 2 options n'ont été citées par aucun responsable de M2: il s'agit des UE de Transport et de Physique Non Linéaire. De plus, l'UE de Relativité Générale n'est jamais citée parmi les 3 options les plus importantes mais apparaît plusieurs fois en second choix.

Adrian Daerr remarque que Phys non linéaire est tout de même très utile pour les systèmes complexes ainsi que pour la biologie. Imane Boucenna précise que les responsables d'ICFP et de SBCP ne l'ont pas cité parmi les 3 options indispensables.

Loïc Lanco demande si on ne pourrait pas fusionner les UE de Relativité Générale et de Cosmologie. Les personnes du domaine précisent que le contenu n'est pas du tout le même. De plus, il avait été décidé de ne pas fusionner des cours deux ans après leur mise en place.

Guillaume Blanc note que Relativité générale est refait en M2 : est-ce donc vraiment nécessaire en M1? Alessandra Tonazzo précise c'est une option en M2 (en parallèle avec Accélérateurs), tout le monde ne peut donc le suivre. Cécile Rousselle précise que le cours est utile pour la culture générale des étudiants qu'on va de plus remettre à plat les maquettes dans 2 ans : ce sera l'occasion de revoir ça. Yann Gallais précise que dans les nouvelles maquettes il faudra articuler beaucoup mieux le M1 et le M2 et que les responsables de M2 jouent vraiment le jeu.

Julien Browaeys fait remarquer que supprimer seulement 2 options (Transport et Phys Non Lin) ferait que l'on resterait au même nb d'options que cette année (après la fermeture de 2 UE pour cause d'effectifs <5). Ne faudrait-il pas en supprimer plus ? Yann Gallais pense qu'il faut faire attention aux fluctuations d'une année à l'autre et que notre éventail d'options fait aussi partie de notre attractivité.

Une représentante des étudiants, Kamar Sarah, trouve qu'il est dommage de fermer des UE, toutes ont leur intérêt ; ne pourrait-on pas réduire le coût en regroupant des groupes de TP ? Julien B. répond que la plupart des UE n'ont pas de TP, et que des groupes de TP seront effectivement réunis quand cela est possible.

**Vote sur la suppression des options Phy Non Lin et Transport : Pour : 19. Non : 0. Abs : 2. Proposition adoptée.**

Vote sur la suppression de l'option Relativité Générale ? Alessandra Tonazzo souhaite connaître le contenu (identique, selon Guillaume Blanc) et les objectifs des cours de relativité générale de M1 et de M2 avant le vote. Adrian note le déséquilibre entre le nb d'options macro/vivo et astro/cosmo.

**On décide de sonder les resp de M2 quant à l'éventuelle suppression de Relativité générale et de reporter la décision au prochain CENS.**

#### **5. Devenir de la Préparation à l'Agrégation Interne**

Frédéric Bernardot (responsable de l'Agreg interne) présente rapidement la formation et le problème qui se pose. Actuellement, 40 stagiaires sélectionnées par leurs académies (enseignants dans le secondaire) suivent la préparation à l'agrégation interne de physique-chimie à Paris 7. La formation comprend des TD-cours, des TP et des présentations blanches orales et écrites. La prépa marche très bien (taux de réussite, nombre d'inscrits, assiduité et retours positifs des stagiaires). On a appris récemment que le rectorat ne voulait plus accréditer notre formation, et a créé une formation concurrente bi-académique à Paris 12 (St Denis). Que fait-on ? Continue-t-on la formation sans l'appui du rectorat ou arrête-t-on tout ?

La formation représente 250h de service.

L'accréditation du rectorat était assortie d'une dotation de 4500€ par académie. A ces crédits s'ajoutait une dotation de la commission des moyens de Paris 7, qui risque également d'être supprimée. (Montant total des crédits de l'agrég interne : entre 15 et 16k€).

Angela Vasanelli demande si les jeux sont déjà faits, ou si on peut par exemple faire intervenir la présidence. Julien Browaeys pense que le rectorat ne reviendra pas sur sa décision ; il souhaite une formation à ses ordres qui utilise son jargon et rentre dans les cases des inspecteurs d'académie.

Angela, suivie de Loïc Lanco, demandent quel statut pourrait avoir l'agrég interne et si la formation doit être créée ex-nihilo. Il semblerait que la formation pourrait être proposée en offre de formation permanente. Des frais d'inscription devraient être demandés. Les personnes avec congé de formation ne seraient pas autorisées par le rectorat à s'inscrire chez nous, mais elles ne sont pas majoritaires ; les autres pourraient s'inscrire.

Les crédits qui étaient alloués à la prépa agrég interne sont de toute façon perdus (ceux-ci bénéficiaient aussi en partie au master MEEF) mais on n'aura plus à envoyer le matériel de TP au rectorat pour le concours (cela occasionnait beaucoup de casse et donc de dépense).

L'intérêt de poursuivre la formation à l'agrég interne se situe plutôt en terme de service public. Charlotte Py demande si la prépa favorisait les liens de l'UFR avec les lycées environnants. Frédéric Bernardot n'en est pas sur.

**Vote sur la proposition de maintenir la préparation à l'agrég interne pour une durée d' 1 an à l'essai :**  
**Pour : 16. Contre : 0. Abs : 1. Proposition adoptée.**

## **6. Contrôle Continu**

Le bonus Contrôle Continu a été supprimé par le CUF. Loïc Lanco (responsable L1-L2) se demande comment les différentes équipes pédagogiques vont appliquer cette décision et si le CENS doit formuler des recommandations afin que le contrôle continu ne soit pas enterré avant d'avoir été évalué. Continue-t-on à favoriser le CC ou assouplit-on le message ?

Il est rappelé que le Contrôle Continu a démarré en L1 et L2 un an avant l'apparition du bonus CC.  
En revanche, depuis, la seconde session a été imposée ce qui n'était pas le cas au début dans le cas d'un CC intégral.

Il est décidé que Loïc Lanco organise une réunion (sous l'égide du CENS) pour faire un bilan du CC en L1 et L2. Aucune décision ne peut être prise au CENS tant qu'un bilan n'a pas été fait.